

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice



[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)
Téléphone : 25 32 49 87
Fax : 25 33 20 01

EMISSION DE BONS DU TRESOR

Octobre 2016

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DE L'OPERATION	3
I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION	4
I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION	4
I.3. SOUSCRIPTION DES BONS	5
I.4. REMBOURSEMENT	5
I.5. FISCALITE	5
I.6. AVANTAGES	5
II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
II.1. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS	8
II.2. ORGANISATION	9
III.1 – APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA EN 2015	12
III.1.1. SECTEUR REEL	12
III.2- EVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA EN 2016	15
III.3 PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE DU BURKINA FASO DE 2015 À 2019	16
ANNEXES	17

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en **octobre 2016** des bons du Trésor pour un montant de **trente-cinq (35) milliards de francs CFA**.

L'organisation matérielle de cette émission des bons du Trésor qui constitue la **dixième** émission au titre de l'année 2016 est assurée par l'Agence UMOA-Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

- But de l'émission** : La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.
- Emetteur** : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

- Désignation** : bons du Trésor
- Forme des bons** : bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO
- Volume d'émission** : 35 milliards de F CFA
- Valeur nominale unitaire** : 1 million de F CFA
- Durée** : 728 jours
- Echéance** : 25 octobre 2018
- Souscription** : le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 21 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication
- Liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013

Organisation matérielle	: l'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission
Rendement	: la rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission
Garantie	: les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso
Date et heure de clôture	: le jeudi 27 octobre 2016 à 10 h 30 minutes Temps Universel
Date de dépouillement des offres	: le jeudi 27 octobre 2016
Date de valeur des bons	: le vendredi 28 octobre 2016

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

Période de souscription : le **27 octobre 2016 de 9h00 à 10 h 30 minutes** Temps Universel.

Lieu de souscription des investisseurs non bancaires : auprès des Banques, des Etablissements Financiers, des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et des SGI de l'UEMOA.

Dépôt des soumissions : Les offres sont reçues à travers l'application **SAGETIL-UMOA**.

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le **26 octobre 2018**, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;

- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Le Trésor public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2016/0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRП) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2015

L'activité économique en 2015 s'est déroulée dans un contexte de transition politique, marqué par une succession de chocs internes et externes, notamment, la baisse du cours des matières premières (l'or et le coton), les effets de l'épizootie de la grippe aviaire, les difficultés dans le secteur minier avec entre autres l'arrêt de la production de manganèse, le coup d'Etat du 16 septembre 2015 et la montée de l'insécurité et de la menace djihadiste. En outre, l'année 2015 a été marquée par des élections couplées législatives et présidentielle en novembre qui se sont déroulées dans le calme et dont les résultats ont été transparents et acceptés par tous les acteurs. Dans son ensemble, l'activité économique a affiché une résilience face à l'ensemble de ces chocs.

III.1.1. SECTEUR REEL

L'activité économique a affiché une stagnation de son rythme de progression en 2015. Selon l'optique de l'offre, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 4,0% en 2015 comme en 2014. Le PIB courant s'est établi à 6 564,7 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 400,8 milliards de FCFA en 2015.

Cette croissance du PIB réel en 2015 a été soutenue par les secteurs secondaire et tertiaire avec des croissances des valeurs ajoutées de 4,0% pour le secteur secondaire et 6,5% pour le tertiaire. Les contributions de ces secteurs à la croissance du PIB ont été de 3,5 points de pourcentage pour le secteur tertiaire (y compris SIFIM, droits et taxes), de 0,8 point de pourcentage pour le secteur secondaire, le secteur primaire y contribuant négativement à 0,3 point de pourcentage.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée a reculé de 1,0% en 2015 contre une progression de 2,0% en 2014. Cette évolution est principalement liée aux sous-secteurs « agriculture vivrière » et « agriculture de rente » dont les taux de croissance des valeurs ajoutées sont en baisse respectivement de 2,1% et 12,1%.

La part du secteur primaire dans la formation du PIB s'est situé à 30,3% en 2015 contre 31,3% en 2014. Sa contribution à la croissance du PIB est de -0,3 point de pourcentage en 2015 contre 0,5 point de pourcentage en 2014.

Dans le **secteur secondaire**, la valeur ajoutée y relative a connu une croissance de 4,0% en 2015 contre 5,2% en 2014. Cette performance est tirée principalement par les sous-secteurs « électricité, gaz et eaux » et « égrenage coton ».

S'agissant du **sous-secteur électricité, gaz et eaux**, il a connu une accélération de sa croissance, passant de 5,9% en 2014 à 8,4% en 2015.

Quant à l'égrenage coton, sa valeur ajoutée s'est accrue de 9,2% en 2015 contre 8,6% en 2014. Cette évolution s'explique par les performances de la production cotonnière en 2014 (+8,8%), malgré la tendance baissière des cours du coton.

Pour ce qui est de la branche « industrie extractive », sa valeur ajoutée a baissé de 1,0% par rapport à celle de 2014, en lien avec la baisse des cours mondiaux de l'or, en dépit de la quasi-stagnation de la production d'or, passant de 36,3 tonnes en 2014 à 36,4 tonnes en 2015 (+0,2%).

La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB s'est située à 20,1% en 2015 contre 20,9% en 2014. Quant à sa contribution à la croissance du PIB, elle est de 0,8 point de pourcentage en 2015 contre 1,0 point en 2014.

Concernant le **secteur tertiaire**, la valeur ajoutée est passée à 6,5% en 2015 après 5,6% en 2014. Cette croissance s'explique par les sous-secteurs « services marchands » et « services non marchands » dont la croissance de la valeur ajoutée a été de 6,9% et 5,9% respectivement.

En effet, l'augmentation du secteur des services marchands résulte de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications et des services des financiers, du renforcement de la promotion de la « destination Burkina Faso » ainsi que des retombées des manifestations telles que le FESPACO, le SITHO et le Tour du Faso.

Quant aux services non marchands, l'augmentation de sa valeur ajoutée s'explique par les effets de la poursuite des mesures prises par le Gouvernement en septembre 2013 et renforcées en mars 2014, à savoir le relèvement des indemnités des agents de l'Etat, les transferts liés à la création d'emplois pour les jeunes et à la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables.

La contribution du secteur tertiaire à la formation du PIB a été de 49,6% en 2015 contre 47,9% en 2014. Sa contribution à la croissance du PIB a été de 3,5 points de pourcentage contre 4,1 points de pourcentage en 2014.

III.1.2. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution des opérations financières de l'Etat, dans un contexte national de Transition politique, a été caractérisée par des baisses du niveau de recouvrement des recettes propres et de mobilisation des dons ainsi qu'une contraction des dépenses en capital.

Le solde global (base engagement) est ressorti à -133,9 milliards de FCFA à fin décembre 2015 contre -113,5 milliards de FCFA à la même période en 2014, soit une aggravation de 20,4 milliards de FCFA. Hors dons, ce solde est ressorti à -364,0 milliards de FCFA à fin décembre 2015 contre -369,9 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente.

A fin décembre 2015, l'encours provisoire de la dette publique s'est élevé à 2 119,6 milliards de FCFA en accroissement de 12,3% par rapport à fin décembre 2014. Il est composé de 1 424,1 milliards de FCFA de dette extérieure et 695,5 milliards de FCFA de dette intérieure. L'accroissement du stock de la dette entre fin 2014 et fin 2015 est imputable aussi bien à la dette intérieure (+10,3%) qu'à la dette extérieure (+13,3%).

L'encours de la dette intérieure est passé de 630,7 milliards de FCFA à fin 2014 à 695,5 milliards de FCFA à fin 2015. Cet accroissement s'explique principalement par l'émission de trois emprunts obligataires d'un montant cumulé de 96,7 milliards de FCFA avec une maturité moyenne de 5 ans et par six (6) émissions de Bons du Trésor d'un montant cumulé de 211,9 milliards de FCFA. L'encours des Bons du Trésor à fin 2015 s'est situé de 119,9 milliards de FCFA.

En se situant à 1 424,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, la dette extérieure a marqué une évolution de 13,3% par rapport à 2014 sous l'effet des décaissements provenant de créanciers multilatéraux combiné à une hausse des cours des principales devises composant le portefeuille. En effet, la composante dette multilatérale est passée de 1 076,4 milliards de FCFA à 1 215,8 milliards de FCFA entre fin 2014 et fin 2015. La dette bilatérale quant à elle est demeurée presque constante passant de 180,8 milliards de FCFA à fin 2014 à 208,3 milliards de FCFA à fin 2015.

Concernant le service de la dette, le montant total des paiements à fin 2015 s'élève à 165,3 milliards de FCFA se répartissant entre les créanciers extérieurs et intérieurs pour des montants respectifs de 47,2 milliards de FCFA et 118,1 milliards de FCFA.

Le ratio d'endettement (encours de la dette publique rapporté au PIB) est évalué à 32,5% en 2015 contre 30,4% en 2014 pour un seuil communautaire de 70% au maximum.

III.1.3. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Sur la base des estimations, les échanges extérieurs ont été marqués en 2015 par une faible croissance tant des exportations que des importations. Cette évolution s'expliquerait par une timide progression de l'activité économique intérieure, dans un contexte de bonne orientation des cours mondiaux de l'or marchandise et de baisse de ceux du pétrole brut ainsi que du coton fibre. Dans l'ensemble, les transactions avec le reste du monde se sont caractérisées par une atténuation du déficit courant et une amélioration tant du compte de capital que du compte financier.

III.1.4. SITUATION MONETAIRE

L'évolution de la situation monétaire du Burkina Faso a été marquée, entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015, par une hausse des Avoirs extérieurs nets (AEN) de 274,8 milliards de FCFA (+72,9%) et du crédit intérieur de 163,5 milliards de FCFA (+8,5%), conduisant à un accroissement subséquent de la masse monétaire de 421,4 milliards de FCFA (+19,7%).

Au regard de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence au titre de l'année 2015 se présentent comme suit :

✓ CRITERES DE PREMIER RANG

- **Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme $\geq -3\%$) :** l'objectif retenu pour ce critère dans le Programme Pluriannuel de convergence (PPC) 2015-2019 est un déficit de 1,5% du PIB nominal en 2015. A fin 2015, cet objectif est atteint. En effet, le déficit budgétaire dons compris rapporté au PIB nominal est ressorti à 2,0% en 2015 contre 1,8% en 2014. Ce critère est en conformité avec la norme communautaire de 3% au maximum ;
- **Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$) :** ce critère est ressorti à +0,9% à fin décembre 2015 contre -0,3% en 2014, en conformité avec la norme communautaire de 3% maximum et à la prévision de 1,8% dans le PPC 2015-2019 ;
- **Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$) :** ce ratio est ressorti à 32,3% contre 30,4% l'année précédente, en conformité avec la norme communautaire de 70% maximum. Par rapport à une prévision de 27,3% dans le PPC 2015-2019 au titre de l'année 2015, ce ratio n'a pas été respecté par le Burkina Faso.

✓ CRITERES DE SECOND RANG

- **Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$) :** il est ressorti à 50,4% à fin décembre 2015 contre 46,5% en 2014. Par rapport à la norme de 35% maximum et aux prévisions dans le PPC 2015-2019 au titre de l'année 2015 de 38,1%, le Burkina Faso n'a pas respecté ce ratio en 2015 ;
- **Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$) :** ce taux a atteint 14,2% en 2015 contre 15,2% en 2014. Par rapport à la norme communautaire de 20% minimum et de 15,8% prévu dans le programme de convergence 2015-2019, le Burkina Faso n'a pas respecté ce ratio.

En somme, le Burkina Faso a respecté les trois (03) critères de premier rang. Les deux critères de second rang n'ont pas été respectés.

Tableau 1 : Etat de convergence au titre de l'année 2015

ANNEES	Normes	Réal 2014	Prévisions 2015	Réal 2015	Observations
CRITERES DE PREMIER RANG					
Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	≥ -3	-1,8	-1,5	-2,0	Respecté
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	-0,3	1,8	0,9	Respecté
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	≤ 70	30,4	27,3	32,3	Respecté
CRITERES DE SECOND RANG					
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35	46,5	38,1	50,4	Non respecté
Taux de pression fiscale (en %)	$\geq 20\%$	15,2	15,8	14,2	Non respecté

Source : CNPE, avril 2016

III.2- Evolution de la situation économique et financière du Burkina en 2016

Les prévisions pour 2016 affichent une accélération de la croissance économique dans l'hypothèse d'une bonne pluviosité, de stabilité sociopolitique nationale et de relative stabilité des prix de l'or et du coton. L'activité économique enregistrerait une croissance de 5,2% en 2016. Cette performance serait expliquée par celle de l'ensemble des secteurs.

Sur cette période, la croissance du secteur primaire serait soutenue par les grands chantiers de modernisation du secteur de l'agriculture en cours, notamment, la mise en œuvre des pôles de croissance, la finalisation et l'application du code des investissements agricoles, la construction d'une centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles.

Au niveau du secteur secondaire, l'entrée en production d'une nouvelle mine d'or (TRUEGOLD SA) en 2016 contribuerait au dynamisme de l'activité économique sur les périodes à venir.

Le secteur tertiaire devrait maintenir sa dynamique de croissance grâce notamment, au développement continu des services financiers et de télécommunication et à la reprise des manifestations d'envergure internationale (SNC, SIAO, SITHO, FESPACO, ...).

Au niveau des finances publiques, certaines mesures ou réformes majeures déjà engagées en 2015 seront poursuivies et contribueront à améliorer les finances publiques et à relancer l'activité économique.

III.3 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019

Le programme de convergence du Burkina Faso au titre de la période 2015-2019 est élaboré sur la base des objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7,2% sur la période du programme ;
- respecter le critère clé sur la période du programme ;
- contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3% maximum ;
- améliorer le taux de pression fiscale.

Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté et d'améliorer le profil des critères de convergence décliné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Profil des critères de convergence en % sur la période 2013-2019

ANNEES	Normes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CRITERES DE PREMIER RANG								
Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	>-3	-3,3	-1,9	-1,5	-2,0	-1,0	-0,7	-0,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	<3	0,5	-0,5	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	<70	26,6	27,9	27,3	27,3	25,3	25,6	25,6
CRITERES DE SECOND RANG								
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	<35	35,8	39,1	38,1	35,4	35,6	35,7	35,5
Taux de pression fiscale (en %)	> 20%	15,6	16,0	15,8	16,8	17,1	17,6	18,2

Source : CNPE, octobre 2014

Sur la période du programme, le Burkina Faso convergerait. En effet, tous les critères de premier rang seraient respectés. Par contre, bien qu'en amélioration continue, les critères de second rang ne seraient pas respectés sur la période.

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
- Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartissent comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartissent comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%
Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartissent comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}.

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

B. ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO
ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

- BENIN COTONOU Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP Téléphone : (229) 21 36 46-00/21 31 24 66/21 31 24 67 Courriel : courrier.BDN@bceao.int Téléfax : (229) 21 31 24 65	- NIGER NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227) 20 72 33 30/20 72 33 40 Courriel : courrier.HDN@bceao.int Téléfax : (227) 20 73 47 43
BURKINA OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser 01 B.P. 356 Téléphone : (226) 25 49 05 00/25 49 05 01/25 30 60 15 Courriel : courrier.CDN@bceao.int Téléfax : (226) 25 31 01 22	SENEGAL DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 33 889 45 45 Courriel : courrier.KDN@bceao.int Téléfax : (221) 33 823 57 57
COTE D'IVOIRE ABIDJAN Av. Abdoulaye FADIGA angle Bd Roussel 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00/20 20 85 00 Courriel : courrier.ADN@bceao.int Téléfax : (225) 20 22 00 40/20 22 28 52	TOGO LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 21 53 84 Courriel : courrier.TDN@bceao.int Téléfax : (229) 22 21 76 02
MALI BAMAKO 94, Avenue Moussa TRAVELE B.P. 206 Téléphone : (223) 20 70 02 00/20 22 47 86 Courriel : courrier.DDN@bceao.int Téléfax : (223) 20 22 47 86	GUINEE BISSAU BISSAU Avenida Combatentes da Liberdade da Patria B.P. 38 Téléphone : (245) 325 63 25/321 55 48/321 41 73 Courriel : courrier.SDN@bceao.int Téléfax : (245) 325 63 00

AGENCE UMOA-TITRES
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 08 14
E-mail : adjudications@umoatitres.org